



À l'aube de la France 7/31



Le domaine royal de 1180 à 1314



TROIS GRANDS CAPÉTIENS 3/3

3) Philippe IV le Bel

"Empereur en son royaume"

Peu de règnes ont été aussi vilipendés que le sien : attentat d'Anagni, spoliation du Temple, fausse monnaie, hérétiques livrés au bûcher, expulsion des juifs, tout contribuait pour des historiens peu curieux, et des littérateurs d'imagination, à peindre une France en proie à un pouvoir maléfique.

Ce tableau caricatural a persisté jusqu'à nos jours, en particulier sous la plume d'un auteur en quête de gros tirages qui lança naguère sur le marché une suite romanesque sur les derniers capétiens directs. Ce travail d'amateur, guère à son honneur, ne l'empêcha pas de faire brillamment carrière ; il eut été mieux inspiré de se consacrer à la défense de la langue française.

Heureusement qu'entre-temps les travaux de R. Fawtier, de l'américain J.-R. Strayer et surtout, tout près de nous, ceux, définitifs, de Jean Favier, ont dépouillé ce règne d'une imagerie dé-

risoire et lui ont rendu toute la place qu'il mérite : celle occupée par un de nos plus grands monarques.

Le Roi et son temps

D'une majesté glaciale, il ne s'engage personnellement qu'en cas d'absolue nécessité. Chrétien fervent, excellent chevalier, époux et père irréprochable, Philippe est, par-dessus tout imbu de la mission qu'il a reçue directement de Dieu au jour de son sacre, et qui le lie à ses sujets d'une façon absolue pour le commun profit du royaume. Mission confortée par le fait qu'il est un maillon d'une dynastie qui s'est illustrée depuis un siècle et demi dans la défense lointaine ou rapprochée de la chrétienté. Mission redoutable dans sa plénitude, puisque dictée par Dieu, lui conférant ainsi des responsabilités spirituelles et temporelles.



Or Philippe va se trouver confronté à une situation bien moins favorable que celle qu'ont vécue ses prédécesseurs : mutation difficile des structures féodales, et construction d'un État moderne. Autres difficultés : essoufflement de l'économie rurale, cycles climatiques calamiteux, insuffisance de la monnaie, conflits sociaux provoqués par l'apparition d'un prolétariat urbain ; à cela s'ajoute la décadence des foires de Champagne contournées par des voies plus directes drainant le courant commercial du Nord-Italie. Ambiance générale, enfin, détériorée par l'échec de la croisade. Tous ces facteurs nouveaux et complexes vont rendre la tâche du gouvernement royal particulièrement ardue.

Les moyens d'une politique

S'étant certainement nourri des leçons de son maître Gilles de Rome et des travaux du fécond avocat Pierre du Bois, Philippe a réussi à perfectionner les rouages d'un État mis en place par son trisaïeul Philippe Auguste. Il maintient l'état dans la droite ligne de l'aristotélisme christianisé de saint Thomas, tout en lui conservant sa base vassalique, qui implique, en premier lieu cette fidélité sur laquelle le roi se montrera aussi intransigeant pour lui que pour les siens.

Le conseil du roi – haute aristocratie et titulaires des grands offices – garde toute son ampleur. Mais aussi, arrivés en force de simples fidèles spécialisés dans le droit, la finance, le commerce et parmi eux, ces fameux légistes, dont a peut-être surestimé l'influence.

Philippe saura utiliser chacun de ses conseillers dans des tâches spécifiques, selon sa compétence et au bon moment... que ce soit son frère Charles de Valois à la guerre, ou Guy banquier toscan aux finances, en passant par Flote, Nogaret ou Marigny dans la diplomatie pour n'en citer que ceux-là.

Les décisions prises par le conseil sont appliquées dans le royaume par les baillis sénéchaux et les juges, épaulés par les avocats et procureurs chargés de défendre les prérogatives de la couronne. Ces derniers juristes sont gradués des écoles d'Orléans, de Toulouse ou de Montpellier. C'est sur ce tissu que le système

monarchique moderne relaye progressivement l'ancienne organisation féodale.

On a voulu voir dans les assemblées représentatives des trois ordres, réunies à diverses reprises, les premiers états généraux : il n'en est rien. Convoquées pour des buts précis, elles n'ont fait qu'entériner les plans du Roi. En aucune manière elles n'ont préfiguré un organe politique. Philippe a su adroitement écarter ce danger. En utilisant à plein les négociations et consentements locaux, et en morcelant ainsi les résistances d'ordre général, il a contribué à affermir l'autorité royale.

Une politique ambitieuse, servie par un appareil gouvernemental étoffé, avait besoin de ressources autrement plus larges que celles traditionnellement procurées par le revenu du domaine et l'aide féodale. Le produit de la *décime*, destinée à l'origine au financement de la croisade, prélevée sur le temporel du clergé, et prolongée bien souvent d'une manière intempestive se révélera vite insuffisant.

Philippe va s'efforcer, durant tout son règne, avec plus ou moins de bonheur, de faire glisser la fiscalité féodale vers une fiscalité monarchique, et à poser les prémices du droit du Roi à l'impôt général. Les obstacles dressés contre cette volonté, dont l'hostilité à la "maltôte" ou la répulsion vis-à-vis de la « mauvaise monnaie » – en réalité, impôt minime sur les transactions d'une part, effets de dévaluation de l'autre –, montrent à l'évidence que le principe d'un impôt régulier était alors loin d'être admis.

Guerre et politique extérieure

Le réalisme de Philippe le gardait des aventures. Dès son avènement, très au courant des affaires en dépit de ses dix-sept ans, il lève les hypothèques aragonaise et sicilienne. À diverses reprises, malgré les pressions, il s'abstiendra de s'engager franchement sur une candidature à la couronne impériale pour lui ou pour l'un des siens. Tout en s'efforçant, durant son règne, de neutraliser l'empereur par la diplomatie et l'argent, il va concentrer ses efforts sur les deux grands fiefs qui menacent sa souveraineté : d'un côté, Guyenne et Flandre, et de



l'autre Bourgogne, seigneurie de Bourbon, Champagne dont le Roi a épousé l'héritière, Hainaut, respectant pleinement leurs devoirs vassaliques.

Et une foule de problèmes apparaissent : les frictions entre officiers du roi et ceux du duc de Guyenne et avec le roi d'Angleterre Édouard I, et, d'autre part, les appels constants des justiciables du duc à son suzerain le Roi de France. Les rixes fréquentes sur les lieux de pêche entre marins des deux camps déclenchent en 1 294 un conflit, malgré le réseau d'alliances nouées de part et d'autre. Ce conflit va se résumer à un duel franco-anglais.

l'Angleterre s'est assuré le soutien de la Flandre. Cette province, en effet, hésitant entre la France et l'empire, supporte mal les ingérences des officiers du roi. En raison du net développement de son industrie drapière tributaire des laines anglaises, elle est en proie à des tensions sociales, mettant aux prises entrepreneurs et ouvriers, ceux-là généralement soutenus par le roi, et ceux-ci par le comte.

Une guerre débute en 1 296. Elle est rondement menée en Guyenne qui est conquise. La marine française saccage Douvres ; la Flandre est envahie. Une trêve est conclue entre la France et l'Angleterre qui, de fait, abandonne son alliée et recouvre la Guyenne. Isabelle, fille de Philippe est fiancée au futur Édouard II.

Cette trêve satisfait le Roi de France, qui ne demande rien de plus au duc de Guyenne que de se montrer loyal vassal, ce qu'il sera sans faillir pendant trente ans. La guerre qui se poursuit dès lors en Flandre est marquée par le désastre de la chevalerie française à Courtrai, écrasée en 1 302 par l'infanterie des métiers flamands.

Cette défaite est heureusement réparée deux ans après par la destruction de la flotte flamande, et par la sévère défaite que Philippe Le Bel en personne inflige à son adversaire à Mons-en-Pévèle. Le traité d'Athis exigera dix années de négociations laborieuses pour aboutir à la cession de quelques places à la France. La Flandre va rester, dans l'immédiat, source de conflits, et dans un proche avenir, un des fils conducteur de la guerre de cent ans.

Si le rattachement de la Champagne à la couronne représente l'acquisition territoriale la plus notoire du règne. La perspective de l'adjonction du royaume de Navarre à la France, s'avérera, à l'heure de sa réalisation, plus honorifique que fructueuse. Il faut observer ces avancées significatives sur les terres d'Empire. Elles permettent de nous installer à Lyon, dans le Barrois, à Viviers, dans les évêchés lorrains, et même, pour un temps, dans le comté de Bourgogne, grâce à une politique soutenue qui laisse penser qu'elle eût le résultat majeur de nos efforts, sans le rude intermède de la guerre de cent ans.

Philippe et Boniface

Pour ramener la querelle bien connue du roi et du pape Boniface à une lutte entre un souverain orgueilleux et un Pape obstiné, il est bon de la soumettre à plusieurs préalables. Déjà, les prédécesseurs du roi et spécialement saint Louis ont tenu la dragée haute à la papauté. Philippe, fort d'appartenir à un lignage quasi sacré de rois thaumaturges – "*electa domus Franciae*" dit-on à Rome – confirmé par la canonisation de son grand-père, lui-même d'une piété et d'une conduite exemplaires, se considère comme le garant, non seulement de sa couronne, mais de l'Église et de la Foi.

Sur le trône pontifical Benoît Caetani, juriste réputé, qui, comme légat, avait violemment heurté la puissante université de Paris, est devenu le Pape Boniface VIII, après avoir contraint son prédécesseur à l'abdication, et l'avoir retenu prisonnier jusqu'à une mort aussi rapide qu'opportune. Bref, un pontife élu, de légitimité douteuse, opposé au représentant de la "*christianissimum genus*".

Il ne nous est pas possible de développer les péripéties de cette épreuve de force qui se déroule de 1296 à 1303. Elle débuta par de simples escarmouches au sujet de la *décime*, pour prendre une acuité inouïe. Les points culminants du côté royal sont l'affirmation de l'autorité du souverain sur tout regnicole, laïc ou cleric : "*antequam essent clerici, rex Franciae habebat custodiam regni sui*"... et dans le camp pontifical, la bulle "*Unam sanctam*", formulation absolue de la supériorité du Pape dans tous les domaines.



Tous les arguments, vrais, contestables ou parfois fallacieux sont utilisés, mis en valeur dans le royaume par des moyens de propagande inconnus jusque-là. Le Roi bénéficie en l'occurrence de l'appui fidèle des trois ordres, et pour pallier la menace d'excommunication qui pèse sur lui, il dépêche en Italie son conseiller Nogaret, chargé de notifier à Boniface rien moins qu'une citation à comparaître devant un concile, qui devra statuer sur le cas d'un pontife jugé « indigne de gouverner l'Église ». Nogaret trouve le Pape à Agnani en même temps qu'une troupe guidée par les Colonna, les pires ennemis de Boniface. Au cours d'un tumulte mémorable, Nogaret parvient à remettre sa citation au pape, qui meurt un mois plus tard laissant l'avantage à son adversaire.

Le temple

L'affaire du temple peut-être rapprochée du conflit précédent, en ce sens que, là encore, le roi s'en prend à une institution ecclésiastique et se pose en défenseur de l'honneur de l'Église ; réalité que l'histoire romantique n'a pas moins déformée.

Le glorieux *Ordre du Temple* était devenu un immense propriétaire foncier et l'un des plus puissants banquiers d'Occident. On s'interroge sur sa raison de subsister. Philippe qui n'a jamais abandonné l'idée de croisade, songe à une fusion des ordres militaires, dans le but de reconstituer une force suffisante pour partir à la conquête des lieux saints. Ainsi la croisade serait reprise par des gens de métier, sans que la France en supporte tout le poids.

La dissolution du Temple s'avère nécessaire, et les griefs qui s'accumulent sur les templiers, allant de l'apostasie aux pratiques honteuses, poussent le roi à procéder brutalement à leur arrestation malgré les atermoiements du nouveau Pape Clément V (1307). La plupart, torturés ou non, avouent. Les péripéties qui s'ensuivent, marquent la détermination du Roi et les hésitations du Pape, et aboutissent, au concile de Vienne de 1312, à la suppression, sans condamnation de l'ordre objet de scandale. Ses biens, selon le souhait du roi sont dévolus à l'hôpital.

[Retour au sommaire "Histoire de France"](#)

La fin du règne Les derniers capétiens directs

Ce règne si dense est douloureusement assombri à son terme, tant dans le domaine public par une levée féodale – habilement neutralisée par des arrangements séparés – que dans le cercle domestique, où l'inconduite de deux bruns du roi va être un élément de l'extinction de la branche aînée capétienne.

À la mort de Philippe en 1314, on peut se demander s'il avait atteint l'objectif formulé par les légistes d'être "*Empereur en son royaume*"? On répondra par l'affirmative, si l'on tient compte du fait que dans cette aspiration, les concurrents à écarter ne sont autres que l'Empereur et le Pape. Or Philippe a su rendre le premier totalement impuissant, et le bras de fer qui l'a opposé au second conduira indirectement à l'installation de papes français pour trois quarts de siècle en Avignon.

Sur son lit de mort, le Roi éclairé par les récents malheurs matrimoniaux de ses fils, supplantant les dangers d'un défaut d'héritier mâle, introduit la clause de masculinité dans la constitution d'un apanage... prélude à l'étendue de cette mesure à la dévolution de la couronne. Et de fait les trois fils de Philippe le Bel règnent successivement et brièvement, sans laisser de postérité mâle, et en maintenant l'essentiel. A la mort du dernier en 1328 les barons voient tout naturellement la couronne passer au chef d'armes capétien, Philippe, fils de Charles de Valois, le frère puîné de Philippe le Bel. Il faut que la nef ait été solidement construite pour ne pas sombrer dans la tempête qui se lève.

René Maillot

Bibliographie

A. Luchaire : *Philippe Auguste et son temps*
M.M. Martin : *Histoire de l'unité française*
A.W. Lewis : *Le sang royal*
Jean Barbey : *Être roi*
Joinville : *Mémoires*
Jean Richard : *Saint Louis*
Jean Favier : *Philippe le Bel*
Jacques Le Goff : *Saint Louis*